

enfants délaissés, les dépenses nécessitées par l'entretien de ces enfants seront réglées conformément à la loi du 5 mai 1869 sur les enfants assistés.

Les conseils généraux régleront le service des enfants délaissés dans les conditions prévues pour les enfants assistés par l'article 1<sup>er</sup> § 16, de la loi du 17 juillet 1866 et l'article 46, § 18, de la loi du 29 août 1871.

D<sup>r</sup> TH. ROUSSEL,

*Sénateur*

## REVUE PÉNITENTIAIRE

**Sommaire.** — 1° Une nouvelle revue de droit pénal en Allemagne. — 2° L'éducation correctionnelle en Angleterre et en France. — 3° École de réforme du Michigan. — 4° École publique de Michigan pour les enfants assistés. — 5° Réforme des jeunes détenus de l'État de New-Jersey. — 6° Maison de refuge de Philadelphie. — 7° École de réforme de l'Illinois à Pontiac. — 8° Industrial home school, de Colombie. — 9° Société du Maryland pour les écoles du dimanche. — 10° Écoles de réforme du Connecticut à West-Meriden et à Middleton. — 11° La nouvelle prison de Berlin. — 12° Informations diverses.

### I

#### *Une nouvelle Revue du droit pénal en Allemagne (1).*

M. le D<sup>r</sup> Adolphe Dochow, professeur de droit à Halle, et M. le D<sup>r</sup> Franz von Liszt, professeur de droit à Giessen, publient sous le titre de *Revue générale de la science du droit pénal*, une revue périodique qui comprendra quatre livraisons par an.

Le programme qui figure en tête du premier numéro de cette publication, expose qu'elle est destinée, dans la pensée de ses fondateurs, à devenir une sorte d'organe central du droit criminel, constatant l'état et enregistrant les progrès de la législation pénale et de la science du droit pénal, tant en Allemagne que dans les autres pays. Les études qu'elle insérera se rapporteront, en première ligne, au droit pénal proprement dit et à l'instruction criminelle; en seconde ligne, à la législation sur la presse et aux sciences qui se rattachent au droit criminel.

Chaque livraison contiendra des dissertations scientifiques, une revue bibliographique trimestrielle, des aperçus sur les récents travaux législatifs allemands et étrangers, avec un tableau

(1) *Zeitschrift für die gesammte Strafrechtswissenschaft*, Berlin et Leipzig, chez Guttentag.

général des lois, et la traduction en allemand des lois étrangères les plus importantes; enfin des essais substantiels sur les œuvres nouvelles les plus considérables, et une revue critique de la jurisprudence du tribunal de l'Empire, renvoyant, pour le texte même des décisions rendues, aux collections spéciales.

Les revues bibliographiques trimestrielles seront conçues d'après le plan suivant : elles embrasseront l'ensemble des publications qui auront paru en Allemagne, et en exposeront les traits principaux, sans entrer dans aucune discussion de détail; les œuvres publiées en pays étranger trouveront place dans ces revues, toutes les fois qu'elles présenteront un intérêt général; en outre, un aperçu du développement de la science du droit criminel chez les diverses nations de l'Europe figurera dans chaque livraison : tous les pays y défilent à tour de rôle, de façon que le tour de chacun d'eux revienne environ tous les deux ans.

La première livraison contient, à la suite de ce programme, divers articles dont voici la nomenclature :

1° Rapports mutuels de la législation et de la justice pénales, et de la science du droit criminel, par le Dr Binding, professeur de droit et membre du tribunal de Leipzig.

2° Les tentatives improprement dites (*die untanglichen Versuchshandlungen*), par le professeur Dr Geyer, de Munich.

3° L'état actuel de la science pénitentiaire, par M. Krohne, directeur de la prison de Kassal.

4° Le délit qui a manqué son effet et la théorie de Cohn sur la tentative, par le professeur von Liszt.

5° De l'origine, de l'état et des tendances de la nouvelle école *anthropo-criminaliste* en Italie, par le professeur César Lombroso, de Turin.

6° Les travaux scientifiques sur le droit pénal en Italie, pendant les deux dernières années, par le professeur Émile Brusa, de Turin.

7° Revue bibliographique de droit pénal, par M. van Liszt.

Revue bibliographique de procédure criminelle, par M. A. Dohow.

L'étude de M. Krohne sur l'état présent de la science pénitentiaire, offre tant par son sujet même que par le talent avec lequel il est développé, un intérêt particulier pour les membres de la *Société générale des Prisons*, dont les travaux sont appréciés

dans les termes les plus flatteurs. L'auteur de cette étude rend aussi un légitime hommage à l'œuvre de MM. Fernand Desportes et Léon Lefébure : *La science pénitentiaire au Congrès de Stockholm*, l'œuvre la plus considérable, dit-il, qui ait été publiée depuis longtemps sur la matière, et que l'Allemagne peut envier à la France.

G. Dubois.

## II

### *L'éducation correctionnelle en Angleterre et en France (1).*

Nous allons emprunter aux documents officiels les plus récents, une statistique de l'éducation correctionnelle dans deux grands pays voisins, l'Angleterre et la France. Les chiffres ne se rapporteront pas malheureusement aux mêmes exercices. Nos voisins sont en avance sur nous de deux années. Cette fâcheuse différence de date n'empêche pas d'établir une intéressante comparaison, car dans ce domaine les chiffres ne varient guère d'une année à l'autre.

#### **Grande-Bretagne (exercice 1879).**

L'éducation correctionnelle comporte dans ce pays trois ordres d'Établissements auxquels on donne le nom banal d'écolés : 1° Établissements répressifs ou *Écoles de réforme*, 2° Établissements semi-répressifs ou *Écoles industrielles*, 3° Établissements préventifs qui tendent à prendre diverses formes et s'appellent actuellement *Day industrial schools*, *Truant schools*.

#### I. — ÉCOLES DE RÉFORME (*Reformatories*).

Elles sont au nombre de 64 dont trois vaisseaux-écoles et se répartissent de la manière suivante: quant au sexe, 44 pour les

(1) *XXIII<sup>e</sup> Rapport de l'inspecteur des Écoles de réforme et des Écoles Industrielles certifiées* de la Grande-Bretagne (exercice 1879, inspecteur M. William Inglis), adressé au ministre de l'Intérieur et présenté aux deux Chambres du Parlement, par ordre de Sa Majesté.

*Statistique des Prisons et établissements pénitentiaires et compte-rendu* présenté à M. le ministre de l'Intérieur pour l'année 1877, par M. Michon, directeur de l'Administration pénitentiaire.

garçons, 20 pour les filles; quant au culte, 54 protestantes, 10 catholiques.

Effectif au 21 décembre 1879: 6,963 détenus savoir: 5,756 garçons et 1,206 filles, d'où il faut déduire:

En liberté provisoire . . . . .	903	} 988
En prison . . . . .	15	
Évadés non réintégrés . . . . .	70	

ce qui ramène le nombre réel des détenus à 5,975.

C'est sur l'année précédente, une diminution de 46, 19 garçons et 27 filles.

Admissions en 1879: 1,630; savoir, 1,334 garçons, 296 filles ce qui donne, sur l'année 1878, une diminution de 111, soit 105 garçons et 6 filles.

Âges d'admission: Au-dessous de 10 ans 11  
 de 10 à 12 — 189  
 de 12 à 14 — 553  
 de 14 à 16 — 877

Antécédents judiciaires et situation de famille:

Sans récidive . . . . .	1.002	} Abandonnés . . . . . 90 Orphelins de père et de mère . . . . . 94 Parents en prison . . . . . 24 Illégitimes . . . . . 35
Avec une récidive . . . . .	422	
— 2 — . . . . .	151	
— 3 — . . . . .	30	
— 4 et au-dessus . . . . .	19	

Les enquêtes et procédures faites en Angleterre dans 1,081 cas, ont donné, au point de vue de la responsabilité pécuniaire des parents, le résultat suivant:

Excusés par le magistrat pour motif de pauvreté . . . . .	336
Soumis à une contribution allant de six pences (0,60), à cinq shillings (6,25) par semaine . . . . .	745
En Écosse, les parents ont été condamnés à une contribution dans 52 cas.	

Sorties. en 1879, non compris les transfèrements: 1,672, savoir: 1,352 garçons et 320 filles, répartis comme suit:

Placés directement en service . . . . .	694,	en 1878	571
— par des parents . . . . .	612,	—	529
Émigrés . . . . .	42,	—	42
Marins . . . . .	177,	—	198
Soldats . . . . .	25,	—	22
Libérés pour cause de maladie . . . . .	24,	—	19

Évacués comme incorrigibles . . . . .	8,	—	11
Morts . . . . .	52,	—	54
Évadés non repris . . . . .	42,	—	42

État sanitaire: les morts ont été en 1879 environ 8, 7 par mille; en 1878, 7, 38 par mille.

Admissions totales jusqu'au 21 décembre 1879: 36,232, savoir: 29,308 garçons, 6,924 filles.

Sorties totales jusqu'au 21 décembre 1879: 29,265, savoir: 23,550 garçons, 5, 715 filles.

Résultats moraux: 4,560 détenus sont sortis dans les trois dernières années. Si l'on en déduit 115 morts, on obtient le résultat suivant:

Marchant bien	Garçons	76 0/0	Filles	79 0/0
Douteux . . . . .	—	3	—	8
En récidive . . . . .	—	14	—	5
Inconnus . . . . .	—	7	—	8

Les Statistiques judiciaires donnent pour le dernier exercice

En Angleterre: 165,873 emprisonnements d'adultes; 6,800 emprisonnements d'enfants au-dessous de 16 ans. . . . . 172,683 en tout.

En Écosse: 43,878 emprisonnements d'adultes; 1,097 d'enfants au dessous de 16 ans. . . . . 44,975 en tout.

Soit pour la Grande-Bretagne (non compris l'Irlande), 217,628

Les tableaux insérés dans le Rapport montrent que, tandis que les emprisonnements d'adultes s'élèvent de 146,920 en 1869, à 165,873 en 1879 (Angleterre), c'est-à-dire donnent en dix ans un accroissement de 18,903 correspondant à l'accroissement de la population pendant la même période; les emprisonnements de mineurs de 16 ans vont de 10, 314 en 1869 à 6,810 en 1879, c'est-à-dire diminuent, en 10 ans, de 2,504, plus du tiers, malgré l'accroissement de la population. Ces chiffres ont bien aussi leur éloquence.

Recettes totales des Ecoles de Réforme en 1879 Fr.	3.421.869.55
Dépenses . . . . .	3.404.589.15
Part contributive des Parents . . . . .	157.841

Le prix moyen de la journée a été:

Pour les garçons: en Angleterre, 1 fr. 371, en Écosse, 1 fr. 114; pour les filles: en Angleterre, 1 fr. 241, en Écosse, 1 fr. 500.

II. — ÉCOLES INDUSTRIELLES

Au 31 décembre 1879, elles sont au nombre de 129, savoir : 95 en Angleterre, 34 en Écosse, plus 3 en voie d'organisation. Neuf d'entre elles sont mixtes quant au sexe.

*Effectif au 31 décembre 1879* : garçons, 12,585 ; filles, 3,275, en tout, 15,860.

De ce nombre il faut déduire :

En liberté provisoire . . . . .	938	} 1,005
Évadés non repris . . . . .	67	

Ce qui laisse en détention réelle 14,855 et donne sur l'année précédente une augmentation de 749 ; 78 ont été retenus dans les Écoles, après expiration de la sentence.

*Admissions* : 3,826, donnant sur l'année précédente une augmentation de 263.

<i>Âges d'admission</i> : de 6 à 8 ans . . . . .	199
de 8 à 10 — . . . . .	620
de 10 à 12 — . . . . .	1.545
de 12 à 14 — . . . . .	1.462

<i>Situation de famille</i> : Illégitimes . . . . .	189
Orphelins de père et mère . . . . .	195
Orphelins de l'un d'eux . . . . .	1.517
Abandonnés . . . . .	233
De parents dégradés ou criminels . . . . .	68
Pères et mères vivants et en état d'élever leurs enfants . . . . .	1.624

*Sortis* : 2,908, se répartissant comme suit :

Placés directement . . . . .	1.324
Placés par des amis . . . . .	838
Émigrés . . . . .	36
Marins . . . . .	341
Soldats . . . . .	68
Libérés pour cause de maladie . . . . .	72
Transférés dans les écoles de réforme . . . . .	56
Morts . . . . .	132
Évadés non réintégrés . . . . .	41

*Etat sanitaire* : Les décès ont été un 1879 de 8,8 par mille en 1878 de 9,7 00/00.

*Admissions totales au 31 décembre 1879* : 43,151.

*Sorties totales au 31 décembre 1879* : 27,213.

*Résultats moraux* : Le total des sorties dans les trois dernières années a été de 7,590, ou, en déduisant les morts survenues dans cette période, de 7,342, savoir :

Garçons 5,918, filles 1.424, se répartissant au point de vue de la conduite, comme suit :

Marchant bien : garçons 81 0/0, filles 80
Douteux : — 4 — 10
En récidive : — 6 — 1
Inconnus : — 9 — 9

Sur les instances des *schools boards* en Angleterre, 2,070 enfants, en 1879, ont été envoyés dans les écoles industrielles, savoir : 1,063 pour vagabondage ou petit larcin, 207 comme incorrigibles et 800 en vertu de la loi d'éducation élémentaire de 1876, sect. 12, c'est-à-dire pour fréquentation irrégulière de l'école.

*Les recettes totales* des Écoles industrielles ont été de . . . . . Fr. 7.784.685 55

*Les dépenses totales* des Écoles industrielles ont été de . . . . . 7.591.387 50

La part contributive des parents a été . . . . . 418.793 30

Le prix moyen de journée a été :

En Angleterre, pour les garçons Fr. 1,223, pour les filles 1,176

En Écosse, — — Fr. 0,956, — — 0,861

Un tableau plein d'intérêt montre le rapide et constant accroissement de la population des Écoles industrielles. De 7,345 en 1869, elle s'est élevée à 15,860 en 1879 ; elle a plus que doublé en dix années.

III. ÉCOLES INDUSTRIELLES DE JOUR

Leur nombre, au 31 décembre 1879, est de sept. Cinq ont été fondées par les *school boards* et leur appartiennent ; deux sont dues à l'initiative privée ; trois sont en construction.

Ces institutions sont appelées à prendre une grande extension dans les villes populeuses. C'est la seule école de détention qui

soit bien placée dans un semblable milieu. Elle a le double mérite : 1° de porter la moindre atteinte possible à la vie de famille; 2° d'exiger une somme de dépense infiniment moindre que les autres établissements d'éducation correctionnelle. A mesure qu'elle se propagera, elle amènera à son profit une diminution croissante de la population des écoles industrielles ordinaires, au grand avantage de la famille et du trésor public.

**France (exercice 1877).**

Le nombre des établissements d'éducation correctionnelle, au 31 décembre 1877, était de 63, savoir :

Pour les garçons : 5 quartiers correctionnels,	
5 colonies publiques,	
30 colonies privées (dont 2 écoles de Ré-	
forme).	
Pour les filles : 1 quartier correctionnel,	
22 colonies privées.	
	<u>63</u>

*Mouvement d'entrée et de sortie :*

Effectif au 31 décembre 1876. . . . .	9.774
Entrés en 1877 . . . . .	2.859
Sortis en 1877 . . . . .	3.023
Effectif au 31 décembre 1877. . . . .	9.610

Le nombre des journées de détention a été de 3,504,770, ce qui donne une population moyenne de 9,602.

Il y a sur l'année précédente, une diminution de 164 détenus.

Cette population se répartit comme suit : par catégorie d'établissements :

<b>Quartiers correctionnels :</b>			
Garçons	335, soit	4,35 0/0,	filles 41, soit 2,15 0/0
<b>Colonies publiques :</b>			
Garçons	1.914 —	24,86	» »
<b>Colonies privées :</b>			
Garçons	5.257 —	68,27	— 4.869 — 97,05
<b>Écoles de Réforme</b>			
(privées) :	Garçons	194 —	2,52
	Total	<u>7.700</u> soit <u>100</u>	filles <u>1.910</u> soit <u>100</u>

*Situation légale :*

Acquittés, mais confiés à l'administration (art. 66 du Code pénal) :

Garçons 7,509, soit 97,52 0/0, filles 1,712, soit 89,63 0/0

Condamnés (art. 66 et 67 du Code pénal) :

Garçons 160, soit 2,08 0/0, filles . 33, soit 1,73 0/0

Détenus par correction paternelle :

Garçons 31, soit 0,40 0/0, filles 165, soit 8,64 0/0

Le chiffre des garçons détenus par correction paternelle s'élève en réalité à 82, si on y ajoute les 52 qui sont enfermés pour le même motif dans les maisons d'arrêt et celui des filles s'augmente de 11 et s'élève à 176.

*La durée moyenne de la détention est pour les acquittés :*

Garçons 5 ans 8 mois, filles 5 ans 7 mois.

Pour les condamnés :

Garçons 4 ans 4 mois, filles 3 ans 11 mois.

Sous le rapport de la nature des faits qui ont motivé la détention, la composition de la population ne varie guère d'une année à l'autre. C'est toujours le vol simple et l'escroquerie qui fournissent le plus gros contingent, 61,17 0/0, puis viennent la mendicité et le vagabondage pour 24 0/0. L'attentat aux mœurs suit pour les filles dans la proportion de 11,36 0/0.

Selon l'usage, le département de la Seine occupe une place spéciale et contribue à lui seul pour un cinquième environ à la population totale.

*Age au 31 décembre 1877 :*

Au-dessous de 8 ans :	Garçons	13 soit	0,17 0/0,	Filles	4 soit	10,21 0/0
De 8 à 10 ans :	—	179	2,32 0/0,	—	47	2,46 0/0
De 10 à 12 ans :	—	639	8,30 0/0,	—	159	3,33 0/0
De 12 à 14 ans :	—	1.541	20,01 0/0,	—	392	20,52 0/0
De 14 à 16 ans :	—	2.423	31,47 0/0,	—	572	29,95 0/0
De 16 à 18 ans :	—	2.152	27,95 0/0,	—	494	25,86 0/0
De 18 à 20 ans :	—	748	9,72 0/0,	—	236	12,36 0/0
Plus de 20 ans :	—	5	0,06 0/0,	—	6	0,31 0/0

*Situation de famille :*

Illégitimes :	Garçons	1.083, soit	14,06 0/0,	Filles	337, soit	17,64 0/0
Parents aisés :	—	104	1,35 0/0,	—	42	2,20 0/0
Parents vivant de leur travail . . . . .	—	5.891	76,51 0/0,	—	1.290	67,54 0/0

Parents mendiants, vagabonds, prostituées . . .	—	975	12,66 0/0,	—	420	21,99 0/0
Parents inconnus, disparus, etc . . .	—	730	9,48 0/0,	—	158	8,27 0/0
Parents ayant subi des condamnations . . .	—	1.077	13,99 0/0	—	343	17,96 0/0
Orphelins de l'un des parents . . .	—	2.211	28,71 0/0,	—	596	31,20 0/0
Orphelins des deux parents . . .	—	577	7,49 0/0,	—	278	14,55 0/0
Elèves des hospices	—	160	2,08 0/0,	—	21	4,10 0/0

*Religions :*

Catholiques :	Garçons	7.589,	soit 98,56 0/0,	Filles	1.860,	soit 97,38 0/0
Protestants :	—	103	1,34 0/0,	—	47	2,46 0/0
Israélites :	—	8	0,10 0/0,	—	3	0,16 0/0

*Antécédents judiciaires :*

Sans antécédents :	Garçons	6.929,	soit 89,99 0/0,	Filles	1.820,	soit 85,29 0/0
1 <sup>re</sup> Récidive :	—	493	6,40 0/0,	—	54	2,03 0/0
2 <sup>e</sup> Récidive :	—	163	2,11 0/0,	—	20	1,05 0/0
3 <sup>e</sup> Récidive :	—	53	0,69 0/0,	—	11	0,57 0/0
4 <sup>e</sup> Récidive :	—	26	0,34 0/0,	—	3	0,26 0/0
5 <sup>e</sup> Récidive et plus :	—	30	0,47 0/0,	—	»	»

*Situation scolaire .* Nous sommes en présence d'un tableau

Très compliqué,  
Où l'on voit qu'un monsieur très sage s'est appliqué.

Nous en extrayons, pour les profanes, les renseignements suivants :

*Instruction à l'entrée :*

Illettrés :	Garçons	4.381	soit 56,90,	Filles	1.233	soit 64,55
Sachant lire :	—	1.131	14,69,	—	325	17,02
Sachant lire et écrire :	—	1.626	21,11,	—	283	14,82
Sachant lire, écrire et calculer :	—	508	6,60,	—	55	2,88
Possédant l'instruction primaire :	—	48	0,62,	—	10	0,52
Possédant une instruction plus élevée :	—	6	0,08,	—	4	0,21

*Instruction au 31 décembre 1877 :*

Illettrés . . . . .	garçons	609,	filles	211
Sachant lire . . . . .	—	782,	—	231
Sachant lire et écrire . . . . .	—	1.350,	—	445
Sachant lire, écrire, calculer, et comptant de l'instruction primaire . . . . .	—	4.959,	—	1.623

*Bibliothèques :* Le nombre des mises en lecture a été de 37,133, soit en moyenne par distribution et pour 100 détenus 7,36.

*État moral et disciplinaire.* Autrefois ce chapitre était intitulé: *État religieux*, moral et disciplinaire. Cette année le mot *religieux* a disparu et avec lui quelques chiffres sur les communions et confirmations. La statistique elle-même se met au pli du jour et se fait *laïque*. Il ne faudrait pas regretter cette suppression, surtout si on mettait quelque chose de mieux à la place. Tout ce qui touche à la vie religieuse et morale, échappe essentiellement à la statistique. Si vous essayez d'apprécier l'éducation que donne un établissement d'après une liste de récompenses ou d'infractions, vous vous laissez égarer par des apparences. Vous faussez l'idée même qu'on doit se faire de la moralité en la montrant comme un ensemble de recettes, de préceptes, de règlements à observer. C'est pourtant la question qui domine tout. L'éducation correctionnelle a pour but de faire des hommes avec les éléments de rebut qu'on lui confie. Nous demandons qu'on ne rabaisse pas son rôle et qu'on ne se contente pas à bon marché. Or l'administration sait fort bien qu'à tort ou à raison, on a la plus déplorable idée des résultats de cette éducation. Il eût été intéressant, puisqu'on supprimait ce qui touche à la Religion, de ne pas s'arrêter à mi-chemin, de laisser de côté les chiffres qui se rapportent selon le titre même du chapitre à l'état moral et par suite aux infractions et aux récompenses, chiffres qui, comme ceux de l'instruction primaire, ont quelque chose de bysantin et d'artificiel, et de nous donner en quelques mots une appréciation générale de l'éducation correctionnelle en France et de ses résultats, appréciation fondée sur les rapports des inspecteurs généraux.

Mais revenons à la statistique. A l'article *récompenses* deux questions offraient une base sérieuse d'appréciation: les libé-

rations anticipées et le pécule. Les premières, sous leurs diverses formes, se sont élevées à 640, le pécule n'est l'objet d'aucune mention.

Quant aux *infractions*, le tableau qui en est donné n'a rien de précis. Sur un chiffre de 38,240 pour les garçons, 23,439 sont mentionnées sous cette rubrique qui manque de clarté: *Autres infractions*.

*Evasions*: 224 ont été tentées, 273 accomplies, sur lesquelles 67 n'ont pas été suivies de réintégration.

22 garçons ont été condamnés par les tribunaux pour crimes ou délits commis en état d'évasion, 39 garçons et une fille pour crimes et délits commis pendant la détention.

*Punitions*: 38,757. Ce chiffre provoque les mêmes réflexions que celui des infractions ou celui des récompenses. Les cas de cellule se sont élevés à 4,759. 79 garçons et 8 filles ont été transférés par mesure disciplinaire dans les quartiers correctionnels.

*État sanitaire*: Le nombre des admissions à l'infirmerie ou des envois à l'hôpital s'est élevé à 2,225 pour les garçons et à 467 pour les filles.

Il y a eu 83 décès plus 4 morts accidentelles pour les garçons et 36 décès pour les filles.

Cas d'aliénation mentale . . . . .	garçon	4,	filles	2
Épileptiques . . . . .	—	68,	—	5

*Travail*: Répartition des détenus au 31 décembre 1877.

Services économiques . . . . .	garçons	533,	filles	543
Agriculture . . . . .	—	4.601,	—	335
Industrie . . . . .	—	2.270,	—	1.006
Malades . . . . .	—	88,	—	16
Punis . . . . .	—	41,	—	»
Infirmes, convalescents, etc. . . . .	—	166,	—	10
	Garçons	<u>7.700,</u>	filles	<u>1.910</u>

*Libérés*, 2,355, savoir: 1,835 garçons et 520 filles dont:

Libérés par expiration de sentence:

Garçons 1,200 soit 66,04 0/0, filles 337 soit 88,92 0/0.

Libérés par grâce:

Garçons	20	} soit 33,96 0/0,	filles 13, soit 3,43 0/0
Libérés provisoires:			
Garçons	597		filles 29, soit 7,65 0/0

Au point de vue de l'âge, de l'instruction scolaire et professionnelle et de la destination des libérés, le Rapport ne donne qu'un simple pourcentage qui nous fait connaître que c'est de 16 à 18 ans qu'il y a le plus de libérés, que les deux tiers se livrent aux travaux agricoles, que 67 0/0 rentrent dans leurs familles et qu'un quart environ est placé par les soins des directeurs.

Telle est la statistique de l'Éducation correctionnelle en France, en tant du moins que l'Éducation peut être un objet de statistique.

Extrait du Journal d'Éducation correctionnelle,  
n° de janvier-mars 1881).

### III

#### École de réforme de l'État de Michigan

(24<sup>e</sup> rapport du 30 septembre 1880)

L'école de réforme de l'État de Michigan a été établie à l'une des extrémités de la cité de Landing. Elle est très agréablement située, ses bâtiments sont importants et bien disposés. Les enfants travaillent à la culture d'une ferme qui dépend de la maison. Cette année, la saison a été très défavorable, les pluies ont fait défaut; malgré cela, la récolte des végétaux a suffi à l'alimentation. La discipline s'est bien maintenue et on n'a eu à constater aucune évasion bien que les enfants jouissent d'une grande liberté. Les chefs de l'établissement sont unanimes à reconnaître les heureux résultats obtenus cette année; les jeunes travailleurs se sont bien conduits et leur amendement a fait des progrès sensibles. Le médecin fournit les meilleurs renseignements sur l'état sanitaire, aucune épidémie, pas de décès. Le nombre des enfants va toujours en augmentant et le surintendant qui se montre tout dévoué, réclame cette année diverses sommes de la législature pour agrandir la chapelle et faire des constructions nouvelles. Le budget ordinaires'élève à 35,500 dollars: on en demande en outre 16,750 pour les améliorations à introduire.

L'établissement a pourvu aux besoins de 311 enfants; en comprenant le prix des constructions, la dépense par tête s'est élevée à 105 dollars, si on défalque les frais de premier établissement et les améliorations aux bâtiments, chacun des enfants n'a coûté

que 96 dollars seulement, soit au total 29,870 dollars. La maison a commencé à fonctionner le 2 septembre 1856 et, pendant cet espace de 24 ans elle a reçu 2,312 enfants : 3 garçons noirs, 4 indiens du même sexe et 2134 blancs, en outre 8 filles. Pendant l'année qui vient de se terminer, il y a eu 177 entrées; 168 enfants sont sortis; au moment du compte, 316 étaient présents. Les parents des enfants sont en correspondance avec le chef de l'établissement, les détenus rendus à la vie libre écrivent aussi à leurs anciens maîtres, et le rapport publie un certain nombre de ces lettres qui sont fort intéressantes et qui dénotent le bon esprit de cette maison de réforme.

#### IV

### *École publique du Michigan pour les enfants assistés.*

(7<sup>e</sup> rapport annuel. — Exercice clos le 30 septembre 1880.)

Cet établissement charitable qui a été créé dans un but préventif pour parer aux dangers que courent les enfants non surveillés et auquel notre honorable collègue, M. Randall, consacre un dévouement si infatigable, se compose d'un vaste bâtiment principal, de neuf cottages, d'une buanderie et d'un hôpital, le tout construit en briques et bien aménagé. Les appartements et les salles destinées aux élèves sont chauffés à la vapeur, et éclairés au gaz; en dehors des jardins, une petite ferme qui a coûté 189,000 dollars est jointe à cette maison d'éducation, et les enfants de 3 à 12 ans peuvent y être élevés et dirigés utilement jusqu'à ce qu'ils puissent être placés chez les particuliers qui consentent à s'en charger.

Dans cette institution qui se trouve à environ un mille de Coldwater, les enfants au nombre de 300 environ, sont divisés en groupes et vivent en famille; chaque groupe de 25 à 30 sujets a son chef spécial, logé dans un cottage particulier et les réunions en commun n'ont lieu dans le grand bâtiment que pour l'école et certains travaux. Aussitôt que ces enfants ont reçu une éducation suffisante, on cherche à les caser au dehors : 100 environ quittent ainsi chaque année l'établissement tout en

restant sous la surveillance des chefs qui les visitent et prennent soin d'eux si cela est nécessaire.

La dépense annuelle s'est élevée à 36,000 dollars et les réparations pour 1879 et 1880 ont coûté 15,400 dollars. Entre autres travaux, on a organisé un drainage qui prend l'eau à Mud Creek, à environ un mille de là, la conduit dans l'établissement, et elle est ensuite rendue à la rivière de Coldwater après avoir servi à divers usages, soit au dehors soit à l'intérieur des bâtiments. L'étendue des terres a été augmentée cette année de 26 acres et le surintendant désire que la législature alloue encore 8,400 dollars pour introduire d'autres améliorations. Il sollicite notamment la construction d'une usine à gaz qui coûterait 1,500 dollars et aurait l'avantage de diminuer d'un tiers la dépense actuelle; il résulte aussi du rapport que l'hôpital est trop vaste qu'on pourrait en construire un nouveau et transformer l'ancien en un cottage pour 30 enfants.

Sans compter les 100 enfants placés chaque année chez les particuliers, la surveillance de l'établissement s'étend aujourd'hui sur environ 400 anciens pensionnaires qui sont renvoyés à l'école s'ils se conduisent mal ou si les patrons ne remplissent pas les engagements pris.

Les enfants renfermés dans l'établissement ont des leçons des maîtres pendant 4 h. 1/2 chaque jour; on les instruit oralement, ils suivent les cours environ deux ans. — On les conduit à l'église à Coldwater, les plus petits font leurs prières à la chapelle de la maison, tous assistent à l'école du dimanche.

Beaucoup de ces enfants sont trop jeunes pour travailler; ceux qu'on peut utiliser, s'occupent aux champs, font des chaussures, des bas; d'autres sont exercés à se servir du télégraphe, on applique plus particulièrement à ce travail les infirmes qui ne seraient pas en mesure de gagner leur vie d'une autre manière. Les contrats avec les patrons fixent à 21 ans l'âge de la libération, mais on admet généralement que la limite devrait être abaissée à 18 ans: les garçons travailleraient mieux s'ils étaient à leur compte, les filles, si elles étaient libres, pourraient se marier et comme dans l'État de Michigan, chacun trouve facilement à gagner sa vie, une semblable mesure n'aurait que des avantages; l'exemple a, du reste, été donné par les pères de famille qui émancipent généralement leurs enfants à cet âge.

Le succès de cette école publique pour les enfants assistés est

dû dans une large mesure à la direction ferme et éclairée du surintendant, M. Lyman P. Alden, qui a fait d'utiles publications sur l'éducation de la jeunesse et sur l'hérédité du mal moral dans les familles.

## V

### *Réforme des jeunes détenus de l'État de New-Jersey.*

*(École des garçons et des filles, année 1879)*

C'est en 1865 que l'État de New-Jersey a fondé la première ferme-école destinée à l'éducation des jeunes détenus âgés de 8 à 16 ans. Cet établissement a été ouvert près de Jamesburg dans le comté de Middlesex; on y compte 270 élèves. Lorsqu'un enfant a été arrêté pour délit ou crime autre que le meurtre et l'assassinat, si le magistrat estime qu'il réunit les conditions voulues pour être utilement dirigé sur une école de réforme, il le traduit devant la cour suprême ou le Law Judge de la cour des Common Pleas; et après s'être assuré du consentement des parents, on ordonne sa détention. Par mesure de correction, les parents ou le tuteur peuvent aussi faire interner, sur ordonnance d'un juge de la cour suprême, les enfants incorrigibles qui se livrent au vagabondage et à la mendicité.

Les jeunes détenus se lèvent à 5 heures 30 et se couchent à 8 heures; les uns sont employés aux travaux des champs, d'autres fabriquent des vêtements des chemises, s'occupent de la cuisine, etc. La ferme contient 490 acres: pendant l'année 1879, 75 étaient cultivées en blé, 20 en pommes de terre, 10 en plantes potagères, 10 en seigle, 30 en avoine, le reste en herbages.

Le rapport fait ressortir que la conduite des jeunes délinquants a été satisfaisante, l'état sanitaire très favorable; il n'y a eu qu'un décès. La dépense annuelle s'est élevée à 43,146 dollars, et il résulte du mouvement de la population que la dépense a été par suite de 96 dollars par tête.

L'État de New-Jersey a un établissement semblable pour les filles; on leur apprend la couture et on les exerce aux soins du ménage. En 1879, les enfants ont fabriqué 1523 douzaines de

chemises vendues 686 dollars. On se loue de la conduite des jeunes détenues. A la fin de l'année, l'École de Réforme contenait 33 enfants. La dépense s'est élevée à 7,871 dollars.

## VI

### *Maison de refuge de Philadelphie*

*Rapport publié en 1880, (exercice 1879).*

Cet établissement reçoit les enfants blancs et ceux de couleur, mais on les détient dans des quartiers séparés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1880, les enfants blancs se divisaient en 287 garçons et 87 filles, et ceux de couleur en 143 garçons et 44 filles. Total de la population 561.

Les membres de la commission de surveillance et le surintendant se louent de la conduite des détenus; l'état sanitaire a été satisfaisant; pourtant on avait 10 décès à constater, 7 blancs et 3 noirs. La dépense totale s'était élevée à 99,000 dollars. Les enfants fabriquent des brosses, des paniers, des chaussures; ils font aussi des vêtements, des chemises. Le produit du travail se chiffre par 15,700 dollars. Depuis le mois de mars dernier, l'administration réserve aux enfants 10 0/0 sur les bénéfices qu'on distribue à la sortie; il est pourtant permis de leur faire quelques avances au cours de la détention, et, afin de les stimuler, chaque semaine le chef de l'établissement donne connaissance du compte de chacun. Une fois en liberté, les anciens élèves doivent envoyer de leurs nouvelles et il a été facile de constater, de cette façon, que, pendant le cours de l'année 1879, 84, 500/0, avaient tenu une bonne conduite.

## VII

### *École de Réforme d'Illinois à Pontiac, comté de Livingston.*

Le rapport qu'on a bien voulu nous communiquer, s'applique aux années 1879 et 1880. L'établissement en question qui a six années d'existence, ne reçoit encore que des condamnés, mais les administrateurs sont assaillis de demandes émanant de parents

qui sollicitent le secours de l'autorité afin de réformer leurs enfants vagabonds et insoumis; ils désirent, en conséquence, être autorisés à recevoir les jeunes enfants qui n'ont pas encore passé en jugement ainsi que cela a lieu dans d'autres États, ce serait là assurément une mesure préventive excellente, à condition de n'être mise à exécution qu'avec l'intervention de l'autorité judiciaire. — Au moins d'octobre 1878, la maison contenait 192 enfants; les entrées se sont élevées à 170; il y a eu 164 sorties et, fin octobre 1880, on comptait 198 détenus. — Les enfants jouissent d'une assez grande liberté, ce qui explique probablement les 5 évasions qu'on a constatées. — L'état sanitaire est bon, il n'y a eu que 2 décès pendant cette période de deux années. — Les jeunes détenus sont employés aux travaux de la ferme, certains d'entre eux fabriquent des souliers, des chaises, etc. — Un contrat a été passé, en 1877, avec une maison de Saint-Louis (Missouri) qui entreprend la confection des chaussures; les enfants doivent 6 heures de travail par jour au prix total de 15 cents, soit environ 0 fr. 75 c.

L'établissement a dépensé, en deux années, 32,000 dollars et les bénéfiques n'ont fourni que 4,000 dollars. Il y a encore de nombreuses améliorations à faire dans cette maison, et l'administration sollicite un crédit de 200 dollars pour les jardins, 200 dollars par an pour la bibliothèque qui renferme déjà 800 volumes, 650 dollars pour la chapelle, — au total 3,090 dollars.

### VIII

#### *Industrial Home Scholl de Colombie.*

Cette école industrielle ne renferme que des enfants abandonnés et non condamnés; les résultats les plus favorables ont été obtenus depuis 1864, date de la fondation de l'établissement, ouvert aux garçons et aux filles. — Les enfants reçoivent la même instruction que les autres élèves des écoles; on leur enseigne les principes de la Religion et on les met en état de gagner honorablement leur vie. Ils fabriquent des souliers, se livrent au jardinage; les filles apprennent la cuisine, la couture, elles s'occupent des soins du ménage.

Il a été introduit cette année diverses améliorations: on a élevé l'eau dans la maison, on a creusé un étang pour y faire

nager les enfants, on a fait l'acquisition de machines à coudre. Il règne entre tous les élèves une émulation favorable; les plus jeunes ne peuvent guère travailler, pourtant on ne les laisse pas inactifs. La dépense totale se monte à 40,703 dollars. Les gains n'ont été que de 4,323 dollars.

### IX

#### *Société du Maryland pour les écoles du dimanche.*

L'institution des écoles du dimanche qui a pris naissance en Angleterre à Gloucester, sous l'inspiration de Robert Raikes, en 1780, a pris un grand développement en Amérique; dans l'État de Maryland, beaucoup de personnes s'intéressent à ces fondations qui donnent d'excellents résultats. Les enfants se réunissent le dimanche et on leur enseigne leurs devoirs envers Dieu et leurs concitoyens; ils sont conduits au temple, ils reçoivent ainsi de salutaires enseignements, et contractent des habitudes sérieuses qui en font d'honnêtes travailleurs. Si l'école du dimanche de Maryland a reçu, pendant l'année qui vient de se terminer, 2,680 enfants qui ont profité des leçons et des conseils de maîtres dévoués, trois missionnaires ont organisé au dehors 52 écoles nouvelles, et visité 7784 familles. Les souscriptions ont produit 3,521 dollars et on en a déposé 3,185; dans cette dernière somme se trouve compris l'entretien de la bibliothèque qui fournit de bons livres à tous les enfants qui désirent se récréer par la lecture.

L'union des écoles du dimanche de Londres a célébré son centenaire le 28 juin 1880; l'Amérique avait envoyé des délégués, les enfants ont pris part à cette fête qui a été très brillante et qui s'est terminée par l'inauguration de la statue de Robert Raikes.

MM. Goldsborough S. Griffith et Baker, président et surintendant de l'école du dimanche du Maryland, donnent, depuis plusieurs années, tous leurs soins à cette institution, et ils sont récompensés de leur peine par la considération dont ils jouissent à juste titre en reconnaissance du bien qu'ils font autour d'eux.

X

*Reform Schools de l'État de Connecticut  
à West Meriden et à Middleton*

A en juger par la gravure qui est jointe au vingt-huitième rapport qui nous est communiqué, exercice 1879, l'établissement de West Meriden doit être magnifique; le bâtiment a trois étages, le pavillon central en compte quatre, la façade est percée de plus de cent ouvertures, de beaux jardins règnent tout autour de la maison. Pourtant le système est organisé pour la vie commune, bien que l'éducation en famille soit beaucoup plus favorable à l'amendement des enfants; les administrateurs actuels le comprennent bien et ils sont unanimes à demander la construction de cottages. La discipline est douce, les détenus ont la plus grande liberté, les portes restent toujours ouvertes; malgré cela on n'a eu qu'à se louer de l'organisation, les évasions sont fort rares et, pour maintenir la règle de la maison, les chefs n'ont eu recours qu'à des peines légères telles que les privations de dessert, le travail plus désagréable, l'internement. La population normale est d'environ 270 jeunes garçons; dans le courant de l'année écoulée, 120 sont entrés, 37 avaient été condamnés pour vol dont 3 avec effraction, 21 pour vagabondage et 36 pour maraudage et 6 pour cris de nature à troubler la paix publique.

D'après une loi récente tous les enfants envoyés dans la maison de réforme doivent être condamnés à y rester jusqu'à 21 ans, mais en donnant des preuves de ferme conduite et de repentir sérieux, ils peuvent obtenir une mise en liberté anticipée; ce mode d'émulation semble suffire à tous les besoins. Les détenus travaillent au jardinage; l'établissement possède une ferme près de Meriden (ville), dans laquelle on occupe un certain nombre d'enfants, d'autres fabriquent des vêtements, des chaussures, des chaises; le surintendant désire augmenter l'atelier servant à la confection des sièges, on veut aussi installer un atelier de brosses et arriver à enseigner d'autres métiers; les trustees et les divers comités de la maison sollicitent de la législature les sommes suffisantes pour réaliser ces progrès. En 1879, la dépense s'est

élevée à 42,962 dollars, le produit du travail n'a donné que 8,467 dollars.

L'État de Connecticut se compose de 8 comtés; chaque comté est représenté à l'école de réforme par un trustee, l'administration a un président, un secrétaire, un comité exécutif de 3 membres, une autre commission composée de deux auditeurs; le comité exécutif fait seul les achats, et les réparations s'élevant à 100 dollars, il doit visiter la maison une fois par mois, et cela à l'improviste; la commission des auditeurs examine les comptes du trésorier, les trustees nomment aux divers emplois de chapelain, médecin, surintendant, etc. D'après le règlement de l'établissement, les visiteurs y sont reçus tous les jours de 9 heures à 2 heures, les parents sont admis une fois par mois; les enfants doivent 6 heures de travail et passent en outre 4 heures à l'école, le lever est fixé à 5 h. 1/2 en été et 6 heures en hiver, le coucher à 8 heures.

L'État de Connecticut possède aussi une école industrielle de filles à Middleton; cette maison a été fondée par souscriptions charitables, le gouvernement intervient aujourd'hui largement dans la dépense et alloue 3 dollars par semaine pour chacun des enfants. — L'établissement était primitivement en commun, ce qui a de grands inconvénients; il convient, pour obtenir de bons résultats, de séparer les enfants par catégories et d'avoir un maître spécial chargé de l'éducation et de la surveillance du même groupe; on le comprend maintenant et on s'occupe de la construction de cottages; il en existe déjà plusieurs, un a été édifié en 1879 aux frais d'une personne charitable, la législature a voté 10,000 dollars pour en commencer un autre; le prix moyen de chacune de ces maisons séparées peut être portée à 11,000 dollars. Les jeunes filles de 8 à 18 ans sont renvoyées à Middleton par décision de la cour, statuant sur la demande soit des parents soit de deux personnes respectables; les jeunes condamnées doivent séjourner dans l'établissement jusqu'à 21 ans, mais de même que les garçons, elles peuvent obtenir leur mise en liberté provisoire en se conduisant bien et en fournissant des gages d'amendement. Les jeunes filles qui se rendent coupables de faits ressortissant de la juridiction du juge de paix, peuvent être aussi renvoyées à Middleton pour y être enfermées et élevées; les parents, en payant une rétribution, obtiennent également l'autorisation d'y faire élever leurs filles vicieuses et incorrigibles dans la famille.

La plupart de ces détenues sont placées ensuite en qualité de domestiques. L'établissement contenait 142 filles à la fin de l'année 1879, 56 avaient été envoyées en service chez des particuliers, 10 seulement étaient revenues pour cause de mauvaise conduite. L'administration estime qu'elle réforme les enfants dans la proportion de 60 0/0. La dépense s'est élevée, en 1879, à 35,223 dollars.

Nous avons en même temps sous les yeux le rapport de l'exercice clos au 31 décembre 1880. L'établissement renfermait alors 160 enfants et les bâtiments étaient trop étroits pour la population qui va toujours en croissant. Aussi sollicite-t-on de nouveaux crédits afin d'achever le cottage commencé l'année précédente et en construire de nouveaux. D'après les derniers renseignements, les jeunes filles resteraient en moyenne dans la maison pendant trois années, et, après quinze mois d'épreuve, il est possible d'en mettre un certain nombre en liberté provisoire ; mais il faudrait pour cela avoir à la disposition de l'Administration un plus grand nombre de personnes consentant à aller visiter dans le courant de chaque trimestre les filles placées en service. Pendant l'année 1880, sur 53 jeunes filles mises en liberté provisoire, 9 seulement ont été renvoyées à l'établissement par les familles qui avaient consenti à les prendre, 8 s'étaient mariées, 1 était décédée. Les résultats continuent à être satisfaisants. La dépense s'était élevée à 47,114 dollars.

## XI

### *La nouvelle prison de Berlin.*

La plus grande prison qui existe en Europe, la maison de détention préventive du nouveau Palais de Justice criminelle du quartier de Moabit, à Berlin, vient d'être achevée. Cet édifice monumental se compose de six bâtiments particuliers dans lesquels ont été transférés tous les prévenus, hommes et femmes, enfermés jusqu'ici dans les diverses prisons de la capitale. La prison des hommes comprend un rez-de-chaussée, quatre étages, 732 cellules séparées des salles d'emprisonnement communes pour 193 accusés, 40 chambres pour les surveillants et des dortoirs pour 118 hommes chargés du nettoyage.

Les cellules isolées ont chacune une fenêtre de 10 pieds de haut ; elles sont voûtées, contiennent un lit de fer qui est assujéti au mur, une table et un escabeau également rattachés au mur, et divers ustensiles. Chaque cellule a une sonnette électrique, un placard, un vase de toilette et un bec de gaz placé près de la table, de sorte que le détenu peut travailler ou lire commodément la nuit. Au rez-de-chaussée se trouvent 26 cellules isolées pour les prisonniers accusés de crimes plus graves, et qui, par leur passé, appartiennent notoirement à la classe des pires criminels. Dans ces cellules, le lit est remplacé par une planche.

Six cellules isolées ont été disposées dans les soubassements ou caves de l'édifice pour enfermer les prévenus qui se rendent passibles des peines disciplinaires ; les soupiraux de ces cellules sont munis de volets en fer, afin d'obtenir une obscurité complète en cas de besoin, et d'appareils pour enchaîner ceux qui opposent de la résistance aux gardiens.

Dans l'infirmerie de la prison, il y a neuf cellules isolées pour les prévenus appartenant à des classes supérieures ; ce sont des chambres plus vastes avec fenêtres plus larges, des lits meilleurs, une table transportable, des chaises, d'autres meubles, et des rideaux. Il y a en outre, à côté de ces neuf cellules spéciales, deux salles d'arrêt réservées aux prévenus notables, et contenant chacune un salon à deux fenêtres et une chambre à coucher à une fenêtre. L'ameublement de ces pièces est laissé à la libre disposition des prévenus. Dans les caves on trouve encore des dortoirs pour les hommes de service, des cuisines, des calorifères qui chauffent toute la prison, des salles de bain. L'intérieur de l'édifice est construit en fer et en forme de galeries donnant toutes sur un « hall » central, de sorte que, du rez-de-chaussée, on peut voir jusqu'au sommet de la prison. Le logement du surveillant en chef est situé sur la galerie du deuxième étage et est relié au Palais de Justice par un téléphone.

L'appareil téléphonique permet d'avertir le surveillant, lorsqu'un prévenu est appelé à comparaître devant le tribunal ou la cour, et d'envoyer immédiatement ce prévenu devant ses juges sans qu'il soit besoin d'avoir recours aux gens de service du palais. La prison des hommes, qui est séparée des cinq autres bâtiments par un mur de 5 mètres de haut, renferme une église et quatre cours spacieuses, dallées, où les prévenus peuvent se promener.

La prison des femmes ne contient que 70 cellules séparées et 15 grands dortoirs. On peut y loger 220 femmes. Les dortoirs sont divisés en boxes qui renferment chacun un lit et que l'on ferme à clef la nuit dès que les prisonnières y sont entrées. Pendant le jour les femmes se tiennent dans des salles de travail sous la surveillance de femmes préposées à leur garde.

La cour de promenade réservée aux prisonnières est, comme celle des hommes, dallée et pourvue de petites allées étroites en granit. (*Gazette de Voss.*)

## XII

### *Informations diverses.*

— Dans la séance du 16 juin 1881, M. le docteur Th. Roussel a fait au Sénat, au nom de la première commission d'initiative parlementaire, un rapport sommaire sur la proposition de loi ayant pour objet la protection des enfants abandonnés, délaissés ou maltraités, qu'il avait présenté lui-même de concert avec MM. Bérenger, Dufaure, l'amiral Fourichon, Schœlcher et J. Simon. Conformément aux conclusions de ce rapport, le projet de loi a été pris en considération et renvoyé à la commission déjà saisie du projet de loi sur les jeunes détenus. Au même moment, la commission extra-parlementaire chargée de préparer un projet de loi sur la protection des enfants poursuivait ses études et préparait le projet qu'à la séance du 26 novembre dernier le garde des sceaux déposait sur la tribune de la Chambre des Députés. Il y a entre ces deux projets une telle similitude que le gouvernement n'a pas tardé à reconnaître qu'il avait eu tort de ne pas saisir le Sénat de celui qu'il avait présenté à la Chambre. Il a donc retiré ce dernier, qu'il se réserve sans doute de soumettre prochainement à la haute assemblée.

— A la fin du mois de mai dernier, s'est réunie à Bristol la conférence des Directeurs des Écoles de réforme et des Écoles industrielles dont nous avons demandé la convocation. Nous venons de recevoir les procès verbaux des séances de cette assemblée; ils présentent le plus vif intérêt théorique et pratique, et nous en publierons prochainement le compte rendu.

— Une conférence analogue était convoquée pour le mois d'août à Moscou. M<sup>r</sup> Rukowitchnikoff, directeur de l'asile de cette ville, en avait pris l'initiative et en avait rédigé le programme, programme embrassant les principales questions que soulève le difficile problème de l'éducation préventive et correctionnelle. Nous n'avons pas encore reçu le compte rendu de cette conférence et nous ne savons même pas si rien ne s'est opposé à sa réunion. Nous tiendrons également nos lecteurs au courant des informations que nous pourrions recevoir.

— Une instruction du 25 janvier 1881 a organisé en Finlande une administration générale des prisons. M. Grotenfeld, docteur en droit et conseiller à la Cour d'appel, a été nommé Directeur général.

— REVUE PÉNITENTIAIRE DU NORD (*Nordistk Tidskrift for Faengsels væsen*) Sommaire du n<sup>o</sup> 2, 1881. — Le patronage pour les libérés détenus, traité au congrès de bienfaisance de Milan. — Correspondance par M. le Dr FÖHRING. — Les rapports annuels des sociétés de patronage en Danemarck. — Remarques à considérer, par M. FR. STUCKENBERG. — Les mesures préventives vis-à-vis les enfants moralement abandonnés et les jeunes criminels en France et en Allemagne, depuis l'an 1878, par M. FR. STUCKENBERG. — Des causes et des remèdes de la récidive, par M. FR. BRUISN. Variétés : — *Danemarck*. Société de patronage de Copenhague. Société de patronage de Viborg. — *Norvège*. Le chef de l'administration des prisons. Société de patronage à Bergen. — *Suède*. Le rapport annuel de la direction générale des prisons pour 1879. — *Prusse*. Les corrections disciplinaires pour les réclusionnaires. — Littérature.

Sommaire du n<sup>o</sup> 3. — De la peine de mort. — Discours du ministre de la justice, M. Modderman, tenu dans la seconde chambre des États généraux, octobre 1880; traduit par J. D. — Informations communiquées par l'Association Howard. — Renseignements sur la peine de mort en Danemarck, 1848 à 1877, par Fr. STUCKENBERG. — Le traitement des enfants moralement abandonnés et des jeunes criminels en Danemarck; Fr. STUCKENBERG. — Instruction pour l'administration générale des prisons en Finlande.

Variétés: *Danemarck*. — Société de patronage de Virdoloseille (rapport). *Finlande*. — Le directeur général des prisons. *Angleterre*. — La peine de mort. *France*. — Assistance publique.

*Hesse.* — Les enfants, qui vendent du pain, des fleurs, etc.  
*Suisse.* — La peine de mort — Littérature.

*Sommaire du n° 4.* — Sur le traitement des aliénés dits criminels, par *K. Pontoppidan.* — Une indication d'un traitement opportun rationnel des enfants moralement abandonnés et des jeunes criminels en Danemarck, par *Fr. Stuckenberg.* — Une conférence des sociétés de patronage en Danemarck (rapport). Variétés : *Danemarck.* — La police de Copenhague en 1880 (rapport). *Suisse.* — La séance annuelle de la Société pour la réforme pénitentiaire en 1881 (rapport). *Finlande.* — Société de patronage pour les détenus libérés, rapport 1880. *Massachussets* — Traitement des criminels adultes. — Union de l'Allemagne nord-ouest pour la réforme pénitentiaire. — Littérature.

## SÉANCE

DE LA

# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

DU MARDI 13 DÉCEMBRE 1881

Présidence de *M. Mercier*, Premier Président de la Cour de cassation, *Président.*

**Sommaire.** — Membres nouveaux. — Ouvrages offerts à la Société. — Allocution de *M. le Président.* — Scrutin pour l'élection du président de la Société, de deux vice-présidents et de six membres du Conseil de direction. — Observations à propos du rapport présenté à la séance du 14 juin sur le travail des prisonniers utilisé pour la construction des prisons : *MM. Bonjean, D<sup>r</sup> Lunier, Th. Roussel, Fernand Desportes.*

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Messieurs, le Conseil de direction a nommé :

**MEMBRES TITULAIRES :**

**MM. HABASQUE**, Avocat général à la Cour d'appel d'Agen.  
**DE SOUZA BANDEIRA FILHO**, Directeur au ministère de la Justice du Brésil, Professeur à l'École normale de Rio-de-Janeiro.

**LÉON VÈZES**, Avocat général à la Cour de Dijon.

**MEMBRE CORRESPONDANT :**

**M. HEINE**, Directeur des prisons du Hanovre.

**M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.** — Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre la liste des ouvrages offerts à la Société depuis votre dernière séance :